

bles groupes qui offrent des services à la société canadienne sont négligés par le gouvernement.

Ces organisations devront demander et percevoir la taxe sur beaucoup de produits qu'elles vendent et de services qu'elles offrent. Les clubs philanthropiques qui sont fiers de leur capacité de jouer plusieurs rôles devront maintenant en jouer un qu'elles n'auraient jamais dû jouer: celui de perceuteur de taxe.

Même si le ministre a abaissé le seuil pour la ristourne de la TPS de 50 à 40 p. 100, il n'a pas compris le problème parce que le gouvernement pénalise les organisations de bénévoles qui ne comptent pas sur son obole pour fonctionner. La situation est ridicule.

Les organisations de bénévoles qui organisent des matchs locaux de balle, de hockey et de soccer devraient être félicitées et encouragées et non pénalisées parce qu'elles ne coûtent pas cher au gouvernement.

Si le ministre veut vraiment réduire le déficit avec la TPS, il s'y prend d'étrange façon en encourageant les groupes à demander plus d'aide au gouvernement.

Murray Costello, président de l'Association canadienne de hockey amateur, a informé le comité des finances que les subventions du gouvernement n'avaient jamais constitué plus de 22 p. 100 de ses recettes annuelles. Il est regrettable que la seule solution vraiment offerte aux clubs philanthropiques serait de limiter leur succès pour essayer de se conformer à la clause du petit commerçant de 30 000 \$. Naturellement, ils n'ont pas alors droit au crédit pour taxe sur intrants. De même, il y aura d'énormes répercussions néfastes sur les collectivités qu'ils desservent.

Comme le fait remarquer KIN, leur club moyen fait plus de 100 000 dollars de recettes par an. Les limiter à 30 000 \$ n'est pas la meilleure formule pour réussir.

La filiale Petrolia-216 de la Légion royale canadienne vient récemment de faire don à l'association communautaire d'athlétisme de Petrolia d'une somme considérable qui provenait de sa soirée de casino. Dans le cadre de la TPS, ces recettes auraient été lourdement taxées. Par exemple, chaque pari dans les jeux de casino sera taxé à 7 p. 100. Les cartes de bingo seront taxées à 7 p. 100 chacune, à moins que les parties de bingo ne soient organisées par des bénévoles et tenues dans un endroit où les parties de bingo ne sont pas à but lucratif. C'est déraisonnable.

### *Initiatives ministérielles*

• (0000)

Enfin, une diminution des services assurés par ces organisations entraînera une hausse des dépenses pour les gouvernements à venir, lorsqu'ils tenteront de combler le vide. Nous avons déjà vu le gouvernement fédéral réduire des services qu'il offre aux éléments défavorisés de la société canadienne. Il y a eu une réduction des prestations d'assurance-chômage, une diminution des pensions au moyen de la désindexation et la récupération des pensions des personnes âgées et des allocations familiales, de même que le refus d'assurer des services suffisants de garderies à des milliers d'enfants canadiens. C'est une honte pour le pays.

Dans certains cas, les clubs philanthropiques et les organismes de bienfaisance paient désormais la note, mais le gouvernement veut assujettir leurs services à la TPS, services qui ne seraient pas taxés si le gouvernement les assurait lui-même. En refilant cette responsabilité à d'autres, le gouvernement peut maintenant, comme il le prétend, équilibrer son budget.

Ce n'est pas le seul domaine où la TPS traite différemment des groupes semblables. Écoutez, par exemple, cette lettre d'un de mes électeurs, un agent immobilier, qui demande: «Pourquoi la TPS du gouvernement fédéral propose-t-elle de taxer ma commission d'agent immobilier et ces bénéfices, mais pas ceux de mes homologues qui touchent une commission, par exemple, les agents d'assurance et les courtiers?» On privilégie un groupe par rapport à un autre, on traite différemment des groupes semblables.

Regardez comment on traite les vétérinaires, qui sont, bien sûr, des professionnels de la santé des animaux. Considérez sous cet angle la façon dont la TPS traite les intrants pour l'agriculture. La moulée sera un intrant permettant un remboursement de la taxe. Les médicaments pour le même troupeau du même élevage ne permettront pas de bénéficier d'une remise d'impôt. C'est incompréhensible.

La Société des vétérinaires de l'Ontario a soutenu à juste titre que le manque d'exonération des vétérinaires peut accroître les difficultés économiques et contraindre des agriculteurs et des propriétaires d'animaux familiers à ne pas faire soigner leurs animaux. Cette décision, fondée uniquement sur des considérations économiques, aura des conséquences tragiques pour ces animaux. Les propriétaires tueront des animaux malades qui auraient pu guérir parce qu'ils n'auront pas les moyens de les faire soigner.

Par ailleurs, il y a lieu de signaler que les vétérinaires contribuent de façon marquée à la santé des hommes en aidant à contrôler les maladies, en vérifiant la salubrité